# **Ordonnance de prévention : Aide soignant**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Signaler à votre hiérarchie tout défaut de sécurité

Protégez-vous des agents biologiques :

* Changer de tenue de travail en cas de tenue souillée
* Laver, désinfecter et protéger toute plaie
* Ne pas porter de bijoux aux mains pendant le travail
* Porter des gants à usage unique si risque de contact avec sang ou liquide biologique
* Porter un masque adapté à l'agent biologique présent
* Prendre connaissance du protocole AES (Accident d'Exposition au Sang)
* Se laver les mains et/ou les désinfecter régulièrement
* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Evacuer les déchets biologiques dans les contenants prévus par la procédure

Protégez-vous des agents chimiques :

* Lire les étiquettes (pictogrammes et mentions de danger) des produits utilisés
* Porter des équipements de protection individuelle adaptés à l'utilisation des produits chimiques
* Rincer abondamment à l'eau courante ou au sérum physiologique toute projection oculaire
* Rincer abondamment à l'eau courante toute projection sur la peau et les muqueuses

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Participer aux groupes d'analyse des pratiques professionnelles et groupes de parole entre collègues
* Prendre connaissance de la "conduite à tenir" en cas d'agression
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"

Protégez-vous des TMS :

* Alterner autant que possible les tâches
* Signaler à la hiérarchie toute "inadaptation du poste" (locaux, matériel...)
* Utiliser les aides à la manutention de la personne
* Dégager et ranger son espace de travail

Protégez-vous des effets du travail de nuit :

* Respecter un rythme de sommeil régulier

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 12/08/2025